

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE-HUIT, le vingt-quatre juillet.

DEVANT LOUIS SAUL JOYAL, notaire à St-Cyrille de Wendover, provincé de Québec et en présence de MM ALBERT AUOTTTE, rentier et MARIUS LAFOREST, journalier, de St-Cyrille de Wendover, témoins exprès mandés aux présentes;

A COMPARU:

MADAME GILBERTE BOISJOLI à St-Cyrille de Wendover, épouse de M. Hilaire Gagné, industriel, du même lieu;

LAQUELLE a dicté ses dernières volontés dans les termes suivants:

- 1.- Je recommande mon âme à Dieu;
- 2.- Je veux qu'un service convenable me soit chanté le jour de mes funérailles, le corps étant présent;
- 3.- Je donne et lègue tous mes biens meubles et immeubles, sans réserve ni exception à Hilaire Gagné, mon époux que j'institue pour mon seul et unique légataire universel en toute et absolue propriété et mon exécuteur testamentaire;

Je révoque tous testaments et codicilles antérieurs;

DONT ACTE à St-Cyrille de Wendover, demeure de la testatrice sous le numéro quatorze mille sept cent cinquante-huit.

ET LECTURE FAITE à la testatrice par le notaire en présence des témoins, la testatrice, les témoins et le notaire ont signé en présence les uns des autres.

(SIGNE)	Gilberte Boisjoli
"	Albert Autotte
"	Marius Laforest
"	L.S. JOYAL, N.P.

No. 195609  
Enregistré, le 28 juillet  
1972 à 12.02 M  
Paul Mahure  
Dép.-régistrateur

COPIE CONFORME de la minute faisant partie du greffe de Me L.S. Joyal, notaire décédé, expédiée par le soussigné, Me MARC ANDRE JOYAL, notaire à Drummondville, cessionnaire avec la permission du Conseil de la Chambre des Notaires, tel qu'il appert d'un décret en date du dix aout mil neuf cent soixante-dix. \_\_\_\_\_ attestée comme telle par le soussigné, Me GABRIEL BOIRE, notaire, en vertu d'un mandat pour le terme de deux ans, à compter du vingt-cinq juin mil neuf cent soixante-et-onze, reçu devant Me Gérard Fradet, notaire, le 25 juin 1972 sous le numéro 10,648 de ses minutes.

DRUMMONDVILLE, ce vingt-sept juillet mil neuf cent soixante-douze.



1046238275

Bx

